



KIT D'URGENCE En situation de crise

Eau potable

2 litres par personne par jour, pour au moins trois jours

Bougies...avec allumettes ou briquet

Téléphone portable...avec batterie chargée

Double des clés de voiture pour éviter de les chercher ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route

Panier et nourriture

pour le transport des animaux domestiques et laisse, muselière

Lunettes de secours et appareils d'assistance

Lampe de poche : piles de rechange ou à dynamo

Pensez également à :

- Des vêtements et des chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers: cartes, dés, dominos etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer du temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeurs et les papiers importants

Nourriture non périssable

provision pour au moins trois jours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé

Trousse médicale

...antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux...

Outils de base : ouvre-boîte manuel, couteau de poche multifonction...

Argent liquide...ou carte de crédit

Vos papiers d'identité...ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité

Radio à piles : piles de rechange ou à dynamo



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM -



©Mairie de Savignac-les-Ormeaux

Plan Communal de Sauvegarde P.C.S Savignac-les-Ormeaux

Pour en savoir plus

Documents consultables en mairie:

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels
- Le Plan Communal de Sauvegarde
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Documents consultables sur internet:

- Le site national de Prévention des Risques Naturels: <https://www.gouvernement.fr/risques>
- Le portail de la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- Le site de Météo France: <https://mefrance.com/>
- Le site de surveillance des crues: <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Le site de la Préfecture: <https://www.ariège.gouv.fr/>



Hôtel de ville

13 place de la Mairie

09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX

Tél: 05 61 64 22 12





Chers concitoyens,

Notre commune est un lieu de vie riche et dynamique où nous partageons quotidiennement des moments de convivialité, de travail et de loisirs. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri de situations de crise qui pourraient perturber notre quotidien et mettre en danger notre sécurité. Qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, d'incidents technologiques ou d'autres types d'urgences, il est de notre devoir de nous préparer au mieux pour faire face à ces événements imprévus.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) que nous avons élaboré est un outil stratégique qui nous permettra de répondre efficacement aux différentes situations de crise. Il repose sur une analyse approfondie des risques auxquels notre commune est exposée et propose des mesures concrètes pour protéger la population, les biens et l'environnement.

Ce document a été conçu en concertation avec les acteurs locaux, les services de secours et de sécurité, ainsi que les associations, un intervenant privé. Il est le fruit d'un travail collectif et reflète notre engagement à garantir la sécurité de tous. Le PCS prévoit l'organisation des secours, la coordination des actions et l'information de la population en cas de crise.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce plan. Votre participation active et votre dévouement sont essentiels pour assurer la réussite de notre démarche.

Il est crucial que chacun d'entre nous prenne connaissance de ce plan et s'implique dans sa mise en œuvre. La sécurité est l'affaire de tous, et c'est ensemble que nous parviendrons à surmonter les épreuves.

Soyons vigilants, solidaires et préparés. Ensemble, faisons de notre commune un exemple de résilience et de solidarité face aux défis de demain.

Le Maire,
Nicolas Pech



Le risque CANICULE



En 2015, la France a connu 3 épisodes caniculaires entre le 29 juin et le 09 août. Sur cette période, on a noté un excès de plus de 3300 décès (+6.5%) touchant majoritairement les personnes de plus de 75 ans. Cependant, cet excès de décès ne peut être imputé entièrement à la chaleur

Quelles sont les personnes les plus fragiles

- Les enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Les femmes enceintes
- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes ayant perdu en autonomie
- Les patients atteints de certaines affections, pathologie chronique, obésité, dénutrition, troubles mentaux, difficulté d'orientation ou de compréhension
- Les individus prenant certains médicaments, l'aspirine, les diurétiques, les neuroleptiques, les antimigraineux
- Différentes catégories de travailleurs, les personnes qui travaillent à l'extérieur ou dans des espaces fermés où la température reste élevée
- Les personnes en situation de précarité

Quelles sont les consignes face à la canicule

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



Pour rester bien informé durant un épisode de fortes chaleurs, vous pouvez :

- Contacter la plate-forme téléphonique « Canicule info service » au 0 800 06 66 66, du lundi au dimanche de 09h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile)
- Suivre régulièrement le bulletin météorologique, par exemple par téléphone au 32 50 (0,34€/minute)
- Vous adresser à la mairie au 05 61 62 22 12, qui vous communiquera les possibilités d'aide et d'assistances aux populations nécessitant une attention particulière.

Les numéros utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Fréquences radio

- France Inter : 100.8 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Le risque AVALANCHE

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture d'équilibre du manteau neigeux. Ce risque est principalement localisé dans la vallée du haut Najar.

L'évènement marquant à ce jour s'est déroulé en 1986 au Lieu-dit Font du Bosc.

Vigilances



Niveau 1. Faible: Conditions généralement favorables



Niveau 2. Limité: Conditions favorables dans la plupart des cas. Il faut tenir compte des zones à risques indiquées dans le bulletin et suspectées sur le terrains.



Niveau 3. Marqué: Conditions partiellement défavorables. Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes. L'appréciation du danger requiert de l'expérience.



Niveau 4. Fort: Conditions défavorables. Forte instabilité sur de nombreuses pentes. L'appréciation du danger requiert une grande expérience.



Niveau 5. Très fort: Conditions très défavorables.

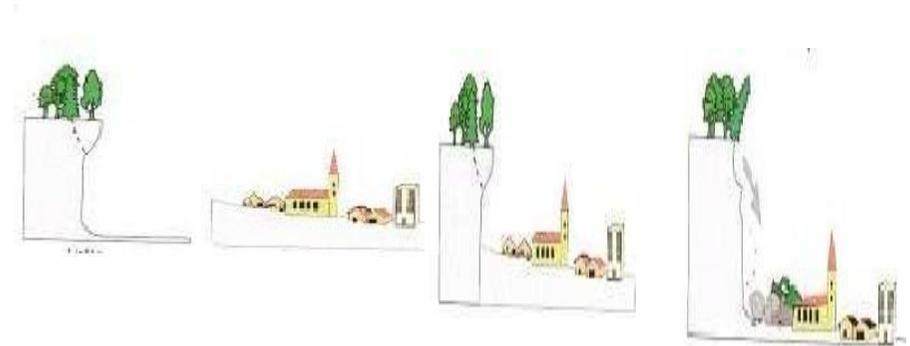
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque majeur** est un phénomène d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences sont catastrophiques pour la collectivité.

Il présente deux caractéristiques essentielles :

- sa **gravité**, toujours lourde à supporter par les populations avec de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement
- sa **fréquence**, si faible qu'il peut échapper à la mémoire collective

Il y a risque majeur quand un évènement dangereux (**aléa**) s'applique sur une zone à **enjeux** humains, économiques ou environnementaux.



Aléa + Enjeu = Risque = Catastrophe possible!

Quels sont les risques présents sur la commune de Savignac-les-Ormeaux ?



Le Risque INONDATION



Le Risque SÉISME



Le Risque TERRORISTE



Le Risque RUPTURE DE BARRAGE



Le Risque MOUVEMENTS DE TERRAIN



Le Risque CANICULE



Le Risque AVALANCHE



Le Risque ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES



Le Risque FEU DE FORÊT

Quelles sont les consignes de sécurité face aux avalanches

Avant

- Se renseigner à la mairie
- Identifier au sein de votre habitation, la pièce avec la façade la moins exposée à l'aléa pouvant faire office, au besoin, de zone de confinement. Equipez cette pièce avec un kit de situation d'urgence

Pendant

- N'évacuer que sur ordre des autorités
- **Écouter la radio** : les premières consignes seront données par Radio-France
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux

Après

- **Informez-vous** : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.
- **Apportez une première aide** aux voisins ; pensez à aider les personnes âgées et handicapées.
- **Mettez-vous à la disposition** des secours.





Le risque INONDATION



Les inondations et les crues torrentielles sont particulièrement causées par la rivière l'Ariège et les ruisseaux du Najar, du Guissou et de l'Eychenac. L'impact de cet aléa varie sur le territoire communal.

A l'exception de quelques zones telles que la Capelette, les habitations situées rue du pont et chemin du bout du pont, les principaux enjeux sont situés en zone aléa faible et moyen.

La commune a fait l'objet d'une reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle au titre des inondations paru au JO du 24/09/1992.

Des études hydrauliques et un repérage des zones exposées ont été réalisés pour l'élaboration d'une cartographie des zones inondables, pour informer les citoyens et les acteurs publics sur les risques d'inondation

Quelles sont les consignes face au risque inondation?

Avant

Prévoir les gestes essentiels

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Couper l'électricité et le gaz
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
- Amarrer les cuves, etc
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Pendant

Prévoir les moyens d'évacuation

- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après

Dans la maison :

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Alerter : Obéir aux forces de l'ordre dès que vous êtes en sécurité

- Précisez le lieu de l'attaque
- Le nombre et la description des assaillants
- Le type d'arme utilisé
- Le nombre de victime
- Si possible aidez les blessés
- Une fois les forces de l'ordre arrivées, ne courez en aucun cas dans leur direction. Gardez les mains levées, ouvertes et bien visibles sans faire de mouvements brusques

Après

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au CENTRE d'ACCUEIL DES FAMILLES afin d'être informé sur vos proches. Ce lieu est indiqué par les autorités après un attentat
- Contactez le 08VICTIMES au 08842 846 37

Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12
- **08VICTIMES** au 08842 846 37

Fréquences Radio

- France Inter : 100.9 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz

Liens utiles

<https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>

<https://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

<https://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

@place_beauvau

@gouvernementfr





La menace TERRORISTE



Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender. Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des organisations terroristes est en recrudescence, et la France n'échappe pas à leurs actions.

Que faire face à cette menace

Avant

- Au quotidien, SURVEILLEZ vos effets personnels dans les lieux publics
- SIGANLEZ tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
- REPEREZ les issues de secours dans les lieux publics
- Avant d'assister à un événement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les CONTROLES
- Renseignez-vous sur les moyens d'alerte et apprenez les NUMEROS D'URGENCE
- Informez-vous et signalez une situation, inquiétante de RADICALISATION au numéro vert 0800 005 696 ou sur le site <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

Pendant

S'échapper : Identifiez d'où vient le danger pour vous en éloigner au maximum et le plus rapidement possible

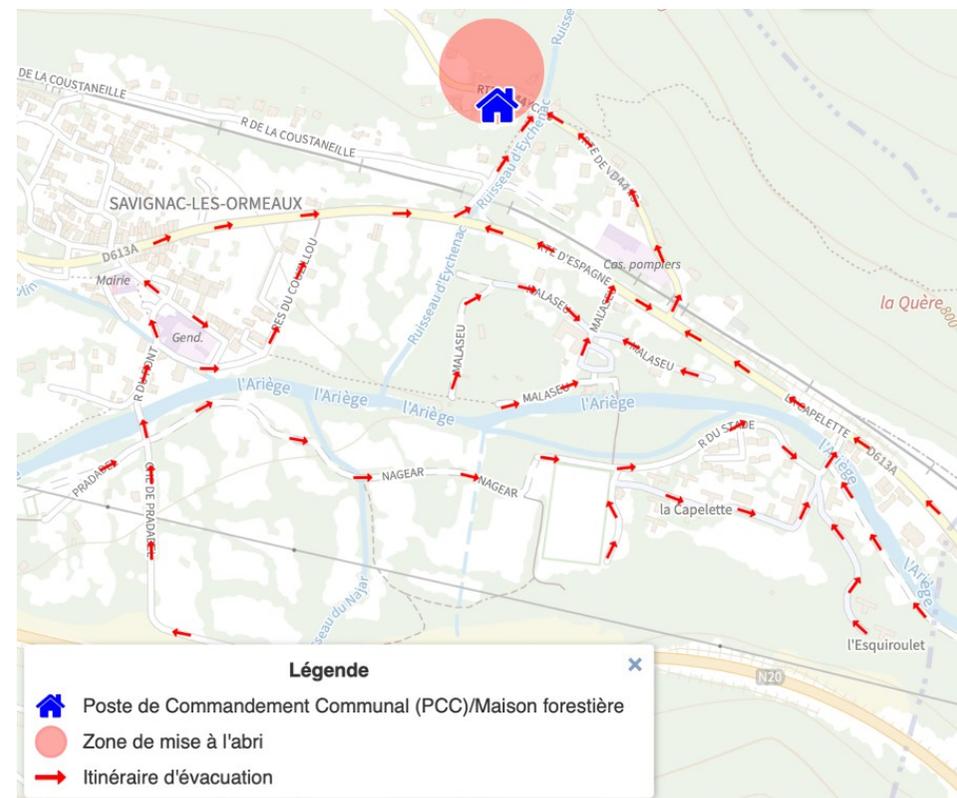
- Abritez vous
- Si possible aidez les autres à s'échapper
- Alertez les autres personnes autour de vous et dissuadez les de pénétrer dans la zone de danger

Se cacher : si vous ne pouvez pas vous échapper, cachez vous

- Enfermez-vous à double tour
- Barricadez vous avec des meubles, objets lourds
- Eteignez toutes les lumières et coupez le son de vos appareils
- Allongez vous au sol et éloignez vous des ouvertures
- Abritez vous derrière un obstacle solide

Que faire en cas de montée de l'Ariège?

- Respectez les consignes des autorités et rejoignez la zone de mise à l'abri préablement identifiée à la Maison forestière



Légende

- Poste de Commandement Communal (PCC)/Maison forestière
- Zone de mise à l'abri
- Itinéraire d'évacuation

Les reflexes qui sauvent en cas d'inondation



Fermez les portes et les aérations



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Gagnez les lieux de mise à l'abri ou les hauteurs



coupez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Les numéros utiles

- **Pompiers** : 18 ou 112
- **Forces de l'ordre** : 17
- **Standard Mairie** : 05 61 64 22 12

Surveillance des crues

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Le risque de RUPTURE DE BARRAGE

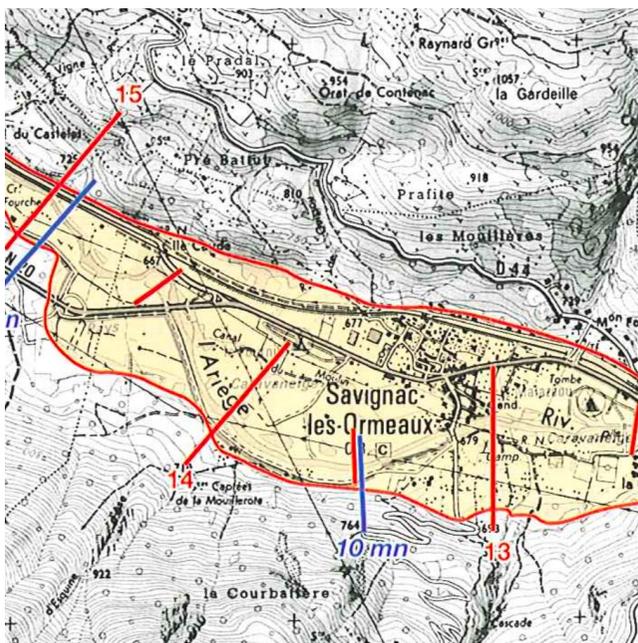


La commune de Savignac-les-Ormeaux se trouve dans l'onde de submersion du barrage de NAGUILHES.

Ce barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui est un plan de secours et d'alerte.

Ce plan précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations ainsi que les règles d'organisation des services de l'Etat et des secours.

La zone située en aval du barrage est découpée en trois zones, suivant l'intensité du phénomène : la zone de proximité immédiate, la zone d'inondation spécifique, la zone d'inondation.



La commune de Savignac-les-Ormeaux se situe dans la zone de proximité immédiate du barrage de NAGUILHES. Un plan de gestion de crise a été mis en place à cet effet.

Quelles sont les consignes face au risque de rupture de barrage

Avant

- Connaître le risque
- Connaître le système spécifique d'alerte pour la zone de proximité immédiate : corne de brume
- Connaître les zones d'accueil temporaires de mise à l'abri (collines, flancs de montagne...)

Après

- **Garder son calme**, les pouvoirs publics prendront en charge la population susceptible d'avoir été exposée aux rejets radioactifs et lui feront passer des examens médicaux afin de déterminer la dose reçue
- **S'Informer et se signaler** notamment auprès des Centre d'accueil et d'Information du public (CAI) mis en place par la commune ou une commune proche, ou directement auprès de votre mairie
- **Se renseigner** sur les restrictions spécifiques applicables liées à la catastrophe.



Les réflexes qui sauvent en cas de risque nucléaire



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Enfermez vous dans un bâtiment sécurisé



Fermez les portes et les aérations



Munissez vous de votre kit d'urgence



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Prenez de l'iode uniquement sur instruction du préfet

Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Le risque NUCLÉAIRE



Toutes les communes du département de l'Ariège peuvent un jour être concernées par les effets d'un accident à la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne). **En cas d'accident très grave ou majeur**, des produits radioactifs générant des rayonnements peuvent être rejetés et impacter l'ensemble de la population, l'air ainsi que l'environnement.

La stratégie d'actions face au risque nucléaire repose sur la stratégie d'actions prévue par les plans préfectoraux, en particulier le plan ORSEC associé à ce risque.

> Localisation de la centrale de Golfech

Quelles sont les consignes face au risque nucléaire

Avant

- Préparer un « kit d'urgence » avec des affaires de première nécessité

Pendant

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, y compris si vous êtes dans une voiture
- Fermer les portes, fenêtres et couper la ventilation
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau
- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités
- Ne pas téléphoner, éviter de saturer les lignes téléphoniques
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent
- Prendre la pastille d'iode que si les autorités le demande
- Se tenir prêt à une éventuelle évacuation et, le cas échéant, suivre les consignes d'évacuations de votre zone

Pendant

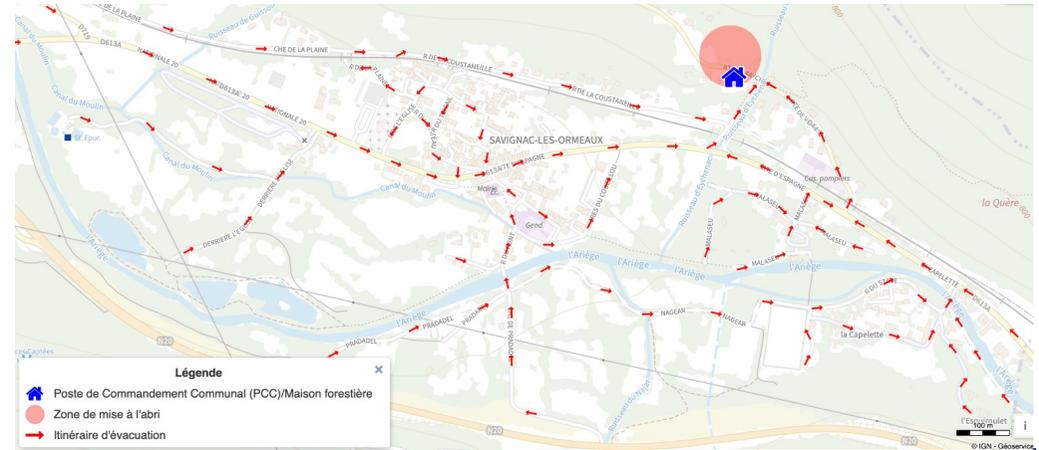
- Reconnaître le système d'alerte « corne de brume » émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes avec des émissions de 2 secondes séparées d'interruption de 3 secondes
- Gagner le plus rapidement possible les lieux de mise à l'abri identifiés par les autorités ou les points hauts situés sur la commune
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Après

- Attendre les consignes des autorités ou le signal d'alerte (émission sonore continue de 30 secondes) pour quitter son abri

En cas de sinistre :

- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;
- Chauffer dès que possible ; aérer les pièces.



Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Les réflexes qui sauvent



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Les ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES



On entend par événement climatique tout phénomène sujet à la vigilance météorologique c'est à dire : vent violent, pluie-inondation, inondation, orages, neige-verglas, avalanche, canicule (du 1er juin au 1er septembre) et grand froid (du 1er novembre au 31 mars).

Le risque d'événement climatique peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

Les conséquences peuvent être humaines, matérielles et environnementales, et elles varient selon leur intensité.

A titre exceptionnel, en 1982 la commune de Savignac-les-Ormeaux, comme toutes celles de l'Ariège, a bénéficié de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle tempête (Cf.PPR).

Le niveau de vigilance nécessaire vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs figurant dans la légende de la carte :



Vert: niveau 1: pas de vigilance



Jaune: niveau 2: état de vigilance. Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique



Orange: niveau 3: état de grande vigilance. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ;

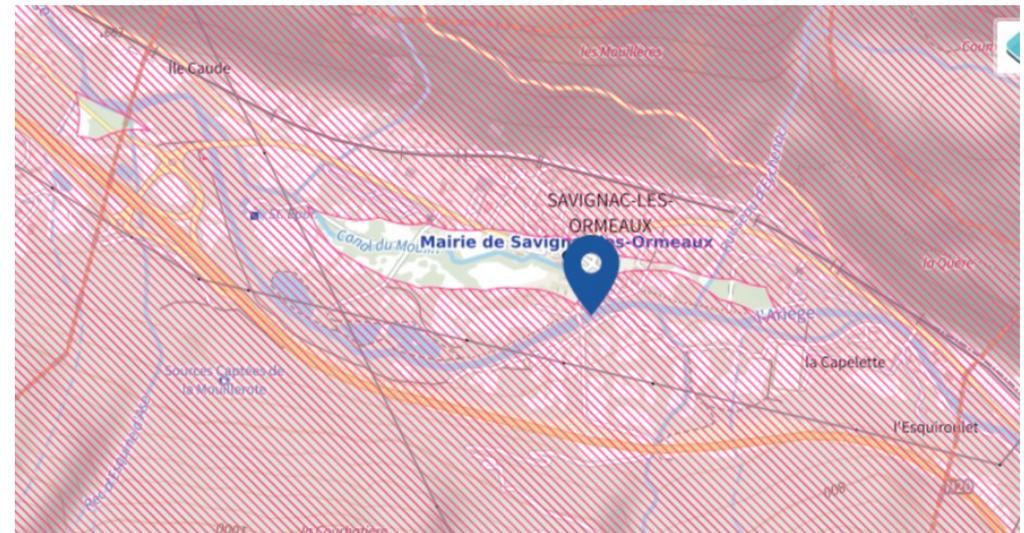


Rouge: niveau 4: état d'extrême vigilance. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

Quelles sont les consignes face aux événements climatiques

Avant

- Consulter la météo
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer les animaux et le matériel
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur
- Fermer les portes et volets
- Annuler les sorties en rivière
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette



Les réflexes qui sauvent en cas de séisme



Enfermez vous dans un bâtiment sécurisé



Fermez les portes et les aérations



Coupez le gaz et l'électricité



coutez la radio pour connaître les consignes



Laissez le portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Fréquences Radio

- France Inter : 100.9 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Le risque FEU DE FORÊT

L'aléa feu de forêt est localisé majoritairement dans les zones inhabitées. Toutefois, quelques habitations situées en lisière de forêt (route de la Coustaneille et du Vaychis) peuvent être directement impactées par ce risque. Le risque ainsi que les conséquences peuvent être indirects pour le reste de la commune.

Toutefois, un zonage informatif des obligations de débroussaillage a été défini.



Quelles sont les consignes face aux risques de feux de forêt

Avant

- Connaître le signal d'alerte
- Débroussailler, entretenir les terrains

Pendant

- Donner l'alerte en précisant le lieu du sinistre
- Fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent
- Respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée
- Ne pas sortir sa voiture
- En camping, se conformer aux consignes de sécurité et d'évacuation
- Dans une maison « en dur », arroser les façades, fermer et arroser toutes les ouvertures, portes et volets, puis rentrer les tuyaux d'arrosage, boucher les appels d'air, se calfeutrer avec des linges humides. Sauf consignes d'évacuation, une maison reste la meilleure protection
- Ne pas téléphoner, éviter de saturer les lignes téléphoniques
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent
- Laisser le portail ouvert pour permettre l'accès des pompiers



Pendant

- Ne pas sortir
- Ecouter la radio
- Débrancher les appareils électriques
- Se déplacer le moins possible
- Ne pas téléphoner



Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphones tombés

Les réflexes qui sauvent en cas d'événements climatiques



Enfermez vous dans un bâtiment sécurisé



Fermez les portes et les aérations



coutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Surveillance des crues

<https://vigilance.meteofrance.com/>

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz



Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (érosion, pesanteur, fonte des neiges, pluie...) ou anthropique (exploitation de matériaux, terrassement, déboisement...).

Ces phénomènes engendrent des risques de blessures diverses pour la population. Ils ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication ...), allant de la dégradation à la ruine totale et peuvent entraîner des pollutions.

Le risque de mouvement de terrain est omniprésent sur la commune de Savignac-les-Ormeaux. De nombreux événements se sont produits sur la commune :

- en 1952,
- 1999
- et 2004 (se reporter au tableau récapitulatif du PPR).

A ce jour, il n'y a pas eu de procédure de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle pour la commune au titre des mouvements de terrain.



ALÉAS MOUVEMENT DE TERRAIN

- ALEA FAIBLE
- ALEA MOYEN
- ALEA FORT

Après

- Après la première secousse, méfier des répliques: il peut y avoir d'autres secousses importantes:
 - * Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
 - * Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz: en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié: table, poutre, canalisation...



Les réflexes qui sauvent en cas de séisme



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuer les bâtiments



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Ne fumez pas



écoutez la radio pour connaître les consignes

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz

Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

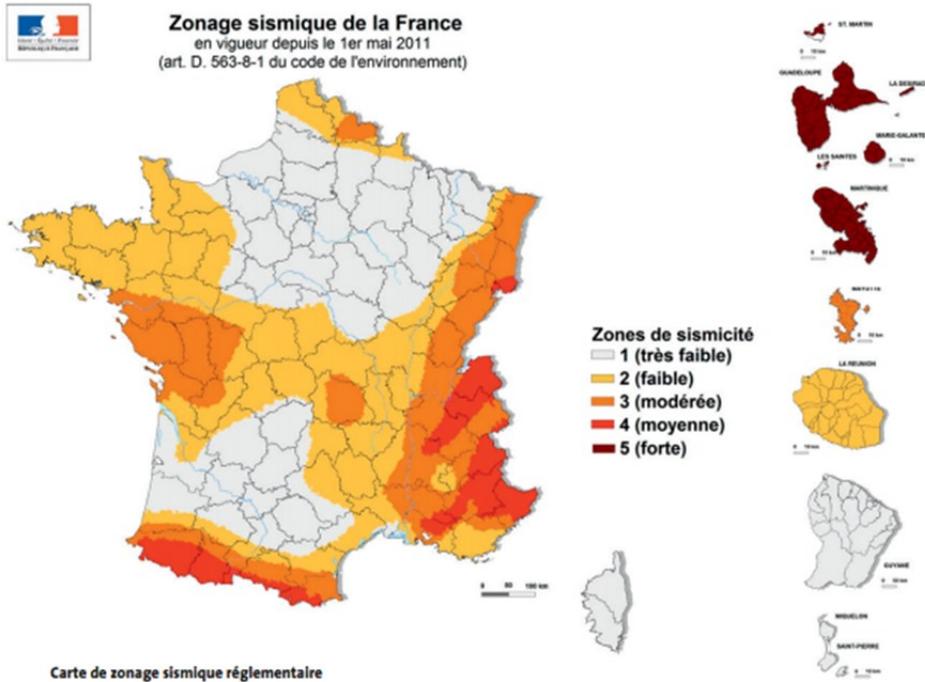




Le risque SISMIQUE

La commune de Savignac-les-Ormeaux se trouve dans la zone de sismicité moyenne, selon la cartographie de l'aléa sismique datant du 22 octobre 2010 qui comprend cinq niveaux (très faible, faible, modéré, moyen et fort).

La population communale doit être informée et préparée face au risque sismique.



Quelles sont les consignes face aux risques sismiques

Avant

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Préparer un plan de regroupement familial



Pendant

- À l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

Quelles sont les consignes face aux mouvements de terrain

En cas d'éboulement, de chute de pierres ou de glissement de terrain

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes à suivre

Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités

Pendant

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres



En cas d'effondrement du sol

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes à suivre

Pendant

- A l'intérieur : dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner



Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités

Les réflexes qui sauvent en cas de mouvement de terrain



Eloignez-vous de la zone de danger



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez le gaz et l'électricité



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne revenez pas sur vos pas



Informez les autorités

Les numéros de téléphone utiles

- Pompiers : 18 ou 112
- Forces de l'ordre : 17
- Standard Mairie : 05 61 64 22 12

Fréquences Radio

- France Inter : 100.8 MHz
- Sud Radio : 90.3 MHz